

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.
Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Attaché Principal
ARRETE N° 65/2020

Le MAIRE de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 4 mars 2020

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Madame MARTY Marie-Claude	Attaché 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} septembre 2020

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

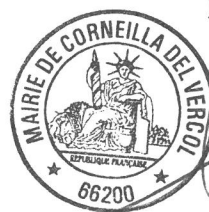
Article 3 :

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Corneilla del Vercol, le 10 avril 2020

Publié le :

PUBLIE LE 15/04/2020



Le Maire,

Marcel AMOUROUX